

Connaissez-vous le Pass-Loisirs ?

D'une valeur de 200 €, le Pass-Loisirs permet aux pré-ados (collégiens) et ados de 14 à 17 ans de s'inscrire à des activités payantes organisées par le service jeunesse.

Pour en bénéficier, il suffit de prendre rendez-vous avec une conseillère sociale pour une évaluation sociale et budgétaire. Une photo d'identité vous sera demandée.

